

Informations aux parents : Rentrée scolaire 2023-2024

# 1. Première journée pour les élèves

# Le mardi 29 août – jour 1:

Première journée d'école pour les élèves de secondaire 1. Journée pédagogique pour les élèves de secondaire 2 à 5.

# <u>Le mercredi 30 août – jour 1 :</u>

Première journée d'école les élèves de secondaire 2 à 5. Journée pédagogique pour les élèves de secondaire 1.

#### Le jeudi 31 août – jour 2 :

Horaire régulier pour tous les élèves.

# 2. État de compte et paiement école

Votre état de compte sera acheminé dans la semaine du 21 août. Selon le niveau scolaire de votre enfant et des cours à son horaire, les frais scolaires varieront entre 140\$ et 157\$ (excluant les frais reliés aux différents profils ainsi que les cahiers d'exercices). Le détail des frais sera identifié sur votre état de compte. À la réception de votre état de compte, vous pourrez faire votre paiement par internet ou lors de la rentrée administrative qui aura lieu du 16 au 18 août 2022 par débit, crédit, argent (montant exact) ou par chèque.

Pour les frais de profil (scientifique, informatique, actif en sport et soccer), il est possible d'effectuer les paiements en totalité, en deux versements (15 nov.) et (15 fév.) ou même prendre entente pour faire plus de deux paiements. Vous avez également la possibilité de remettre deux chèques postdatés.

## ACCUEIL ADMINISTRATIF

Mercredi 16 août 2023 — jeudi 17 août 2023 — vendredi 18 août 2023

| Mercredi 16 août 2023:  | AM | 5 <sup>e</sup> sec. | 9 h à 10 h 30  | ΑàL   |
|-------------------------|----|---------------------|----------------|-------|
|                         |    |                     | 10 h 30 à 12 h | M à Z |
|                         | PM | 4 <sup>e</sup> sec. | 13 h à 14 h 30 | ΑàL   |
|                         |    |                     | 14 h 30 à 16 h | M à Z |
|                         |    |                     |                |       |
| Jeudi 17 août 2023 :    | AM | 1ère sec.           | 9 h à 10 h 30  | ΑàL   |
|                         |    |                     | 10 h 30 à 12 h | M à Z |
|                         | PM | 3 <sup>e</sup> sec. | 13 h à 14 h 30 | ΑàL   |
|                         |    |                     | 14 h 30 à 16 h | M à Z |
|                         |    |                     |                |       |
| Vendredi 18 août 2023 : | AM | 2 <sup>e</sup> sec. | 9 h à 10 h 30  | A à L |
|                         |    |                     | 10 h 30 à 12 h | M à Z |
|                         |    |                     |                |       |

Afin d'éviter les files d'attente, veuillez prendre note qu'il n'y a pas d'obligation d'arriver au début de l'heure prévue. De plus, <u>vous pouvez effectuer votre paiement par Internet</u>. Vous devrez prévoir entre 20 à 30 minutes pour effectuer les paiements et circuler à chacune des étapes.

# **COOP - Cahiers d'exercices**

Lors de l'accueil administratif qui aura lieu du 16 au 18 août à l'école Le Prélude, il sera possible de s'y procurer les articles scolaires ainsi que les cahiers d'exercices dont votre jeune aura besoin pendant son année. Si vous le désirez, vous pouvez vous procurer ces cahiers d'exercices dans une librairie de votre choix.

# **Carnet scolaire**

Le carnet scolaire sera remis à votre jeune lors de son 1<sup>er</sup> cours le 29 ou le 30 août 2023.

# 3. Carte étudiante

La photo pour la carte étudiante sera prise pendant votre passage à l'accueil administratif. Aucuns frais ne sont associés à la carte étudiante de l'école, mais elle est obligatoire en tout temps en cours d'année.

#### 4. Formulaires

De plus, deux formulaires devront être complétés avant le 18 août :

- La fiche urgence santé (voir document *Fiche santé CSSDA-CISSL* en version électronique en pièce jointe).
  - Une fois complétée, nous vous invitons à l'acheminer à l'adresse suivante : <u>kim.bernier@cssda.gouv.qc.ca</u>
- L'autorisation d'utilisation de photos, d'enregistrements audio et vidéo, de renseignements personnels ou de productions d'élèves via le lien internet ici-bas.
  - https://forms.office.com/r/ictaCQ0ejq

# 5. Casiers

Le jumelage de casiers s'effectuera lors des premières journées de classe pour les élèves de secondaire 1 et les nouveaux. Pour les élèves de secondaire 2 à 5, le jumelage a été réalisé au début juin.

## 6. <u>Cadenas</u>

Il est fortement suggéré de prévoir un cadenas pour l'éducation physique.

## 7. Diner

L'école offre les services d'une cafétéria pour ses élèves dineurs. Vos enfants peuvent aussi aller diner à la maison ou dans un des nombreux restaurants situés près de l'école. Durant la période du midi, plusieurs activités (récupération, animations diverses, activités sportives) sont offertes aux élèves. Une équipe de surveillants assure l'encadrement des élèves durant cette période. Qu'il demeure à l'école ou qu'il aille dans la ville, votre enfant doit appliquer les règles d'une bonne conduite. La bonne réputation de l'école dans son environnement est tributaire du savoir-vivre de votre enfant. Des frais de 80 \$ par élève sont exigibles pour assurer l'encadrement des élèves. Prendre note qu'aucun repas de restaurant n'est accepté à l'école en raison du contrat nous liant à Aramark.

8. Port du polo et habillement

Le port du polo avec le logo de l'école (manches courtes ou longues) est obligatoire en

tout temps et en tout lieu même à l'heure du diner et lors des activités à l'école. **Votre enfant doit arriver et quitter l'école vêtu de son polo.** Prendre note que le port du

pantalon (jeans) troué ou altéré de quelque façon que ce soit (même si la peau n'est pas

visible) est interdit à l'école.

9. Nouveau règlement concernant le cellulaire

Pour favoriser ma concentration et ma réussite scolaire, je me déconnecte pendant mes cours, car les appareils électroniques sont interdits dans les classes, donc je les laisse

dans mon casier verrouillé (cellulaire, iPod, écouteurs, montres intelligentes, etc.);

Pendant les heures de cours, si je suis à l'extérieur de mon local (ex. : salle de bain), il

m'est interdit d'utiliser mes appareils électroniques;

L'utilisation de mes appareils électroniques est permise entre les cours et pendant le

diner lorsque je suis au rez-de-chaussée seulement.

Nous vous invitons à vous référer au carnet scolaire ou au site internet de l'école

pour plus de détail sur le code vestimentaire.

10. Absences

Toute absence doit être signalée par les parents ou tuteurs dans un délai de 24 heures,

par téléphone, par courriel ou par Mozaïk:

Tél.: 450-492-3607, poste 2928

absences.prelude@cssda.gouv.qc.ca

https://portailparents.ca/accueil/fr/